

RÉPERTOIRE DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT DÉGRADÉ



PDLHI

Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Un répertoire pourquoi ?

La lutte contre l'habitat dégradé, chantier national prioritaire depuis 2008 a besoin de tous à La Réunion.

Du simple particulier qui signale aux services sociaux une famille vivant dans un logement insalubre aux grandes administrations, Etat, Conseil Général, communes et collectivités de communes, en passant par les associations dont le statut et la souplesse leur permettent de répondre à des problématiques spécifiques, de très nombreux acteurs se sont mobilisés dans l'île.

Leur diversité, aussi bien dans leurs formes, leurs statuts et leurs modes d'action nécessitent qu'un minimum de coordination puisse être assurée entre eux.

Une lutte efficace contre l'habitat indigne commande en effet que chaque acteur soit dans son rôle et le remplisse complètement. Ce répertoire propose un outil de proximité essentiel à une bonne connaissance des multiples acteurs et permet une meilleure réactivité.

Ce guide non exhaustif est susceptible d'évolution et pourra être mis à jour annuellement.

Un répertoire pour qui ?

Les organismes listés dans ce répertoire en sont bien évidemment les premières cibles. Connaître leurs interlocuteurs et découvrir d'autres relais devrait en effet rendre plus efficace leurs actions.

C'est la raison pour laquelle ce répertoire est publié en ligne, en particulier sur tous les sites des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne.

Il sera donc accessible à tous ceux qui consultent ces sites.

Comment ?

Ce répertoire s'efforce de lister, acteur par acteur, sous forme de fiches types chaque participant à l'amélioration de l'état des logements.

Un sommaire, disposant de liens hypertextes permet une navigation aisée.

En fonction du type d'actions réalisées par les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne, trois entrées ont été sélectionnées, le repérage, le diagnostic et le traitement des situations d'habitats dégradés ;

Le repérage consiste à qualifier un logement comme décent ou dégradé. Lors de cette première approche, l'acteur confronté à une problématique de logement détermine si le logement nécessite une action d'amélioration portée ou accompagnée par l'un des organismes du répertoire.

Le diagnostic consiste à déterminer le type d'action à envisager et, en fonction du statut de l'occupant et du type de dégradation constaté (insalubrité, indécence, péril, danger), de l'orienter vers l'organisme et les financements les plus adaptés à son cas.

Le traitement peut prendre deux formes :

- technique par la prescription et la réalisation de travaux, la mise en place de financements aidés et le contrôle du respect des normes du logement ;
- social, sous forme de relogement ou d'hébergement.

RÉPERTOIRE DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT DÉGRADÉ

Cliquer sur le nom de l'organisme pour atteindre sa fiche descriptive

Liste des organismes	Repérage	Diagnostic	Traitement technique	Traitement social	Traitement financier	Territoire d'intervention			
						nord	sud	est	ouest
ADIL		●		●		■	■	■	■
AGORAH	●			●		■	■	■	■
AIVS Soleil	●			●		■	■	■	■
ANAH	●	●		●		■	■	■	■
AREP		●	●	●		■	■	■	■
ARS OI	●	●	●			■	■	■	■
ASIP	●	●	●	●		■	■	■	■
Bourbon Bois Primo		●	●			■	■	■	■
CAF	●	●		●	●	■	■	■	■
CASUD	●	●	●	●			■		
CCAS	●	●	●	●		■	■	■	■
CGSS		●			●	■	■	■	■
CINOR	●	●	●	●	●	■			
CIREST	●	●	●	●	●			■	
CIVIS	●	●	●	●	●		■		
Comité DAL 974	●			●		■	■	■	■
Compagnons batisseurs	●	●	●	●		■	■	■	■
DEAL	●	●			●	■	■	■	■
Département	●	●	●	●	●	■	■	■	■
DJSCS		●		●		■	■	■	■
EIB		●		●			■		■
FAP	●	●		●	●	■	■	■	■
PACT Réunion		●	●			■	■	■	■
Préfecture	●					■	■	■	■
SICA habitat rural		●	●			■	■	■	■
SIAO				●		■	■	■	■
SPLAR	●	●	●	●	●	■	■	■	■
TCO	●	●	●	●	●				■

RÉPERTOIRE DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT DÉGRADÉ

Cliquer sur le nom de l'organisme pour
atteindre sa fiche descriptive

Etat

ANAH
DEAL
DJSCS
Préfecture

Opérateurs agréés

PACT Réunion
SICA habitat rural
Bourbon Bois Primo

Collectivités

CCAS
TCO
CIVIS
CIREST
CASUD
CINOR
Département de la Réunion

Associations

ADIL
AGORAH
AIVS Soleil
AREP
ASIP
Comité -DAL 974
Compagnons batisseurs

Autres intervenants

FAP
CAF
CGSS
EIB
SPLAR
SIAO
ARS OI

Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

La loi du 31 mai 1990 précise dans son article 1 que garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation.

Dans sa décision du 19 janvier 1995, le Conseil constitutionnel a rappelé que la possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle.

Cet objectif, unanimement partagé, et ce devoir de solidarité se sont traduits dans les faits par la mobilisation des acteurs publics mais aussi par la création d'une multiplicité d'acteurs privés, souvent associatifs, parfois plus à même de répondre à des contraintes particulières ou à des publics spécifiques.

La politique de lutte contre l'habitat indigne a été déclinée au niveau local par la création d'un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) pour structurer l'organisation du travail des services de l'Etat et de leurs partenaires et en assurer une meilleure coordination autour d'un plan départemental d'actions.

Afin de mener des actions concrètes sur toutes les formes d'habitat indigne, de lutter contre les marchands de sommeil, de contribuer à l'aménagement et l'amélioration de l'habitat ainsi que d'assurer l'accompagnement social des familles, trois axes, matérialisés par trois comités techniques, ont été dégagés :

- Le comité technique actions coercitives, piloté par l'ARS ;
- Le comité technique actions incitatives et aménagement, piloté par la DEAL ;
- Le comité technique actions sociales, piloté par la DJSCS.

L'organisation et le plan d'actions du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne sont consultables sur le site :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/lutte-contre-l-habitat-indigne-r64.html>

Les différentes formes de l'habitat dégradé

Selon la cause du problème, sa gravité et l'urgence à intervenir, différentes procédures sont à mettre en œuvre mobilisant des interlocuteurs divers.

Un guide de repérage de l'habitat dégradé a été élaboré à destination des acteurs de terrain permettant de catégoriser le type de dégradation (insalubrité, non décence, infraction au règlement sanitaire départemental, péril) et donc d'utiliser la procédure adéquate et de saisir le bon interlocuteur.

Utilisé avec le présent répertoire qu'il complète, il permet de lancer une action efficace et adaptée.

Les schémas récapitulatifs qui suivent sont tirés de ce guide, qu'il convient de consulter dans son intégralité en cas de doute.

Tableau adapté aux situations locatives

Notion	Définition
La non décence	Etat du logement susceptible de présenter des risques pour la santé ou la sécurité des locataires ou Défaut d'éléments d'équipement et de confort
Le manquement aux règles d'hygiène	Manquement aux règles d'hygiène, non respect du RSD (Règlement sanitaire départemental) Risque pour la santé
L'insalubrité	Multiplés infractions aux règles d'hygiène Danger pour la santé des occupants ou des voisins
Le danger ponctuel imminent	Danger grave et imminent nécessitant une intervention urgente
Le péril	Atteinte à la solidité de l'édifice ou risque de chute d'éléments du bâti Danger pour la sécurité des occupants, des voisins ou des passants.
L'accumulation de déchets	Présence importante de déchets, d'ordures ménagères, d'encombrants à l'intérieur ou à l'extérieur d'un logement. Risque pour la santé ou la sécurité des occupants ou des voisins (accident, incendie, prolifération de nuisibles ...)

Procédure	Autorité compétente
<p>réclamer au bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception la mise aux normes du logement demander à la CAF de contrôler le logement saisir la maison de justice et du droit, la commission départementale de conciliation saisir le tribunal d'instance pour non respect de ses obligations par le bailleur</p>	Juge d'Instance
<p>réclamer au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le respect du RSD saisir le Maire pour non respect de ses obligations par le propriétaire</p>	Maire
<p>réclamer au propriétaire les travaux nécessaires par lettre recommandée avec accusé de réception saisir l'ARS pour caractériser l'insalubrité saisir le tribunal d'instance pour non respect de ses obligations par le bailleur</p>	Préfet
<p>réclamer au propriétaire en urgence des travaux saisir l'ARS saisir le tribunal d'instance pour non respect de ses obligations par le bailleur</p>	Préfet
<p>réclamer au propriétaire les travaux nécessaires saisir le Maire saisir le tribunal d'instance pour non respect de ses obligations par le bailleur</p>	Maire
<p>réclamer au responsable les travaux de nettoyage des lieux par lettre recommandée avec accusé de réception ou informer l'occupant de ses obligations d'entretien du logement et de ses abords saisir le Maire saisir le tribunal d'instance pour troubles anormaux du voisinage</p>	Maire

Remarque : les procédures exposées dans le présent tableau sont adaptées au traitement des situations locatives, en contraignant le propriétaire bailleur à améliorer son logement.

Dans le cas de propriétaires occupants ou d'occupants sans titre sur terrain d'autrui, il convient de privilégier des outils d'amélioration de l'habitat voire de relogement lorsque le bâti est très dégradé.

ADIL de la Réunion

Agence Départementale d'Information sur le Logement

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - animer le PDALPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées)
 - piloter plusieurs actions du PDLHI en tant que membre du comité actions coercitives et actions incitatives ;
 - offrir aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux notamment sur l'habitat dégradé ;
 - assurer des actions de formation au bénéfice de ses partenaires ;
 - assurer le rôle d'expert consultatif ;
 - coordonner et diffuser de façon claire et organisée des informations éparpillées et souvent complexes ;
 - faire connaître les nouveaux textes et procédures.
- Public cible : toute personne sous forme de consultations gratuites sur rendez vous ou par téléphone.
- Présentation de la structure : association loi 1901 créée en 1987 à l'initiative du Conseil général et agréée par le Secrétariat d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Modalités de saisine : direct par téléphone.
- Exemples de réalisations : conseils aux particuliers sur l'amélioration de l'habitat : aide, financement, contrat ; élaboration du guide de repérage de l'habitat dégradé à la demande de l'ARS, formation des personnels de la CAF sur les notions liées à l'habitat indigne et le contenu de l'obligation de signalement...



12, rue Monseigneur de Beaumont
BP 20 868 97477 St Denis Cedex
Tél. : 0262 41 14 24
Fax : 0262 21 37 52

Email : courrier@adil974.com

<http://www.adil974.com>

[retour Sommaire](#)

AGORAH Réunion

Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - observation de l'habitat ;
 - recensement des logements insalubres.
- Public cible : partenaires de l'agence, Etat, collectivités territoriales, établissements publics industriels et commerciaux.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Modalités de saisine : directe par les partenaires.
- Exemples de réalisations : Atlas ZHPI 2008 (Zone Habitat Précaire et Insalubre).



140, rue Juliette Dodu – CS 91092
97404 Saint-Denis CEDEX

Site internet : <http://www.agorah.com>

E-mail : information@agorah.com

[retour Sommaire](#)

AIVS/Agence Soleil

Agence Immobilière à Vocation Sociale

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - apporter son concours à la mise en œuvre du droit au logement dans le département de la Réunion ;
 - mobiliser une offre de logements décentés dans le parc privé destinée à répondre aux besoins des personnes qui ne parviennent pas à accéder aux logements locatifs par les circuits d'attribution classiques.
- Public cible : demandeurs de logements en difficulté relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et qui sont susceptibles d'occuper un logement autonome. Le fait d'habiter un logement indigne est une des situations prioritaires.
- Présentation de la structure : Agence Immobilière à Vocation Sociale.
- Statut : association loi 1901.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Modalités de saisine : par le biais des travailleurs sociaux en remplissant un dossier « candidat locataire ».
- Exemples de réalisations : l'agence gère 350 logements locatifs privés fin 2013.



36, rue du Général de Gaulle - 97400 St Denis
Tél. : 02 62 21 21 81
Fax : 02 62 21 21 82

Antenne Sud :
145 bis, rue M. et A. Leblond - 97410 St Pierre
Tél. : 0262 70 77 10
Fax : 0262 70 06 14

[retour Sommaire](#)

ANAH

Agence Nationale de l'Habitat

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions :
 - mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants : la lutte contre l'habitat indigne et dégradé est l'un des axes prioritaires d'intervention de l'ANAH ;
 - encourager l'exécution de travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement des immeubles en accordant des subventions aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriétaires.
 - l'ANAH procure aux décideurs locaux des moyens financiers et un appui méthodologique pour mener à bien les politiques locales ou projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre l'habitat indigne (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, Projet d'Intérêt Général)
- Public cible : tous propriétaires bailleurs de logements de plus de 15 ans et syndicats de copropriétaires.
Les collectivités pour les dispositifs OPAH/PIG.
- Présentation de la structure : établissement public d'État créé en 1971, présente dans chaque département sous forme de délégation locale.
- Zone d'intervention : tout le Département.
- Modalités de saisine : directe.
- Exemples de réalisations : OPAH du Port et de Saint-Benoît.



Délégation départementale de l'ANAH
à la Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
2, rue Juliette DODU CS 41009
97 706 Saint-Denis messag cedex 9
Tél : 0262 40 26 26

e-mail : anah.uhp.shls.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.anah.fr/>

[retour Sommaire](#)

AREP

Association Réunionnaise d'Education Populaire

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions :
 - la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des personnes sans domicile et plus généralement des personnes socialement démunies ;
 - information et accompagnement des familles en vue de favoriser leur développement personnel et les rendre actrices de leur devenir.
- Public cible : les personnes en situation d'échec ou ayant des problèmes d'intégration.
- Présentation de la structure : association loi 1901 créée en mars 1963.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Exemples de réalisations : La Boutique Solidarité
Depuis 1993, la fondation «Abbé Pierre» a décidé de mettre en place des Boutiques de Solidarité dans plusieurs grandes villes de la Réunion. L'AREP, de par sa charte, a voulu participer à l'installation de ces points d'accueil des sans-logis en prenant la gestion de la Boutique de Solidarité de St Pierre. C'est un lieu d'accueil qui est un outil à notre disposition pour par exemple :
 - l'aide à la réinsertion sociale, le maintien des liens familiaux ou leur reprise, l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies
 - le suivi des personnes dans leurs démarches administratives pour une meilleure insertion sociale :
 - Il s'agit de donner des repères et d'aider dans les diverses démarches administratives
 - Mettre en contact les usagers avec les services concernés par une fiche de liaison ou des appels téléphoniques.
 - Informer, orienter et mettre en relation avec les autres structures dans la recherche de logement.

L'AREP œuvre dans le champ de l'habitat en faisant de l'accompagnement social et parfois technique des familles dans le cadre de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS Ravine Blanche Saint-Pierre, MOUS RHI Petite-Ile, MOUS RHI Saint-Joseph Multi-sites.)



Association Réunionnaise
d'Education Populaire

SIDR Front de mer
Bât G BP 103
97 453 St Pierre Cedex
Tél. : 0262 25 03 85
Fax : 0262 35 57 09

Email : arep.siege-social@wanadoo.fr

[retour Sommaire](#)

ARS OI

Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien

Cet organisme intervient dans le :



- **Missions :**
En matière de lutte contre l'habitat indigne, l'ARS assure pour le compte du Préfet, la mise en œuvre du volet coercitif de la lutte contre l'habitat indigne, en application du Code de la santé publique, en lien avec le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).
 - animation du volet coercitif de la lutte contre l'habitat indigne (LHI) au sein du PDLHI;
 - instruction des procédures d'insalubrité, prioritairement à l'encontre des « marchands de sommeil » ;
 - actions de sensibilisation et de formation des partenaires afin de renforcer le repérage, le signalement et le traitement des situations d'insalubrité, en particulier en secteur diffus ;
 - accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs pouvoirs de police.
- **Public cible :** occupants de logements insalubres, principalement locataires.
- **Présentation de la structure :** établissement public doté de l'autonomie administrative et financière, créé le 1^{er} avril 2010.
Il est placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de la sécurité sociale, des personnes âgées et des personnes handicapées.
- **Zone d'intervention :** toute l'île.
- **Modalités de saisine :** plainte des occupants ou signalement émanant d'une personne ayant connaissance d'un logement présentant un risque pour la santé de ses occupants (travailleurs sociaux, forces de l'ordre, agents communaux, associations, etc...)
- **Exemples de réalisations :** animation du PDLHI sur le volet coercitif, participation au repérage de l'habitat indigne à travers les enquêtes d'insalubrité dans les logements signalés comme indignes et des actions de sensibilisation et de formation des partenaires (guide de repérage du logement dégradé), lutte contre les « marchands de sommeil » à travers l'instruction des procédures d'insalubrité et le signalement aux autorités judiciaires, accompagnement des communes à travers l'organisation de formations en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).



Agence de Santé Océan Indien
2 bis, av. Georges Brassens - CS 61002
97743 Saint-Denis Cedex 9

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle promotion de la santé et des milieux de vie
Service environnement-santé
Tél. : 02 62 97 93 60

ars-oi-se-reunion@ars.sante.fr

Web : <http://www.ars.ocean-indien.sante.fr>

[retour Sommaire](#)

ASIP

Association Sociale pour l'Insertion Professionnelle

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



● Missions :

- redynamiser les bénéficiaires de l'accompagnement social, leur redonner confiance, permettre une meilleure insertion et recréer du lien social en les remettant au centre de chaque projet, en les impliquant personnellement dans le but de valoriser la personne ;
- améliorer les conditions de vie : permettre à la personne de retrouver un certain équilibre, d'atteindre sa dignité à l'échelle humaine et d'accéder au confort, à une hygiène de vie ;
- améliorer l'habitat au travers de chantiers d'auto-réhabilitation légère accompagnée destinés à aider des occupants en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement, quelque soit leur statut ;
- permettre aux familles de s'approprier leur logement et s'y investir en participant à la réalisation des travaux : bricolage, décoration, rangement et organisation dans l'espace.
- permettre aux familles de retrouver une dynamique autour de la communication et relation intra conjugale et intra familiale ;
- prévenir un risque d'accident potentiel et sécuriser le cadre de vie ;
- développer un esprit d'entraide et de solidarité au sein du groupe ;
- accompagner les familles (les orienter et /ou accompagner vers les institutions, aide et éclaircissement dans les demandes d'amélioration lourde) ;
- prévenir sur les risques au surendettement, favoriser le maintien à domicile pour personnes âgées.

- Public cible : ménages aux revenus modestes, propriétaire ou locataire ayant une autorisation du propriétaire rencontrant des situations d'urgence telle que des problèmes de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité et n'habitant pas en zone à risque.

- Présentation de la structure : association loi 1901 créée en août 2010.

- Zone d'intervention : dans les communes ayant signé une convention partenariale avec l'association.

- Modalités d'intervention : par le biais des CCAS partenaires.

- Exemples de réalisations : petite maçonnerie, étanchéité en partie de la toiture, pose de faux plafond, réfection des installations défectueuses, pose de cloison, pose de carrelage mural et sol, réfection des installations sanitaires et salle de bain, plomberie, remplacement des portes et fenêtres, peinture, réalisation de rampes en béton et main courante.

93, route des Goyaviers 97417 La Montagne
Tél. : 0692 68 70 57
Fax : 0262 23 99 00

Email : asip.association@gmail.com

Référent, chargé de mission : Jean Denis IDMONT

[retour Sommaire](#)

Bourbon Bois Primo

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - montage des dossiers administratifs et techniques ;
 - demande de prêt et de subvention auprès des organismes habilités ;
 - passation de tous les contrats et marchés d'études, de travaux et de contrôle ;
 - contrôle de l'exécution, l'acceptation des travaux et de remise d'ouvrages au maître d'ouvrage.
- Public cible : ménages sociaux, collectivités, sociétés d'aménagement.
- Présentation de la structure : société anonyme.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Modalités de saisine : directe.
- Exemples de réalisations : amélioration et construction de logements diffus sur toute l'île.



2, rue Camille Desmoulins
BP 2008
97822 Le Port Cedex
Tél. : 0262 42 84 00
Fax : 0262 43 70 22

e-mail : accueil@bourbonbois.com

<http://www.bbprimo.com>

[retour Sommaire](#)

CAF de la Réunion

Caisse d'Allocations Familiales

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, en favorisant de meilleures conditions de logement ;
 - verser la prestation légale (Allocation de Logement, AL) tout en s'assurant que la prestation correspond à un logement répondant aux normes minimales de décence ;
 - s'associer à titre consultatif ou opérationnel, dans des instances ou dispositifs en relation directe avec leur mission légale (PDALPD, FSL, CDH, DALO, CCAPEX, ...)
- Public cible : tous les allocataires.
- Présentation de la structure : organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public créé en 1973. Elle fait partie de la branche « Famille » de la Sécurité sociale.
- Zone d'intervention : tout le département.
- Modalités de saisine : directe ou par signalement.
- Exemples de réalisations : contrôles de décence sur place ou traitements des auto diagnostics conjoints bailleur/allocataire ou de signalements de l'occupant, que ce soit à l'ouverture des droits ou en cours de droit à l'AL, conseils et orientations des locataires et bailleurs par les médiateurs internes, accompagnements des familles dans leurs demandes d'amélioration du logement par les travailleurs sociaux...



412, rue Fleur de Jade
CS 61 038
97 833 Sainte Marie Cedex
Tél : 0 810 25 97 40

Web : <http://www.caf.fr>

[retour Sommaire](#)

CASUD

Communauté d'Agglomération du Sud

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions : équilibre social de l'habitat - programme local de l'habitat.
- Public cible : tous les habitants des communes regroupées.
- Présentation de la structure : Communauté d'Agglomération créée en 1998 qui regroupe quatre communes du Sud de la Réunion : Entre Deux, Saint Joseph, Saint Philippe et Le Tampon.
- Zone d'intervention : dans les communes partenaires.
- Modalités de saisine : par le biais des travailleurs sociaux des communes partenaires.
- Exemples de réalisations : le Programme Local de l'Habitat est en cours d'élaboration. Les phases de lancement et de diagnostic étant achevées, l'élaboration du PLH en est à sa troisième phase de définition des orientations stratégiques.



379, rue Hubert Delisle - BP 437
97430 Le Tampon
Tél. : 0262 57 97 77
Fax : 0262 57 97 78

<http://www.casud.re>

[retour Sommaire](#)

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - recevoir les habitants de la commune en vue de les orienter au mieux ;
 - repérer les situations d'habitat dégradé ;
 - enquêtes in situ et réorientation vers les opérateurs d'amélioration de l'habitat ;
 - accompagnement administratif.
- Public cible : toute personne résidant sur la commune.
- Présentation de la structure : établissement public administratif.
- Zone d'intervention : tout le territoire de la commune.
- Modalités de saisine : directe ou sur signalement d'un travailleur social.
- Exemples de réalisations : les modalités de lutte contre l'habitat indigne sont très variables et dépendent de la commune et du budget de chaque CCAS. Si certains CCAS n'interviennent que dans le strict cadre de leur règlement qui définit plafonds de ressources, montant maximum de l'aide et type de travaux d'amélioration éligibles à une aide, d'autres accompagnent les ménages dans un cadre plus souple essentiellement déterminé par l'urgence sociale.

SECTEUR NORD

CCAS St-Denis/0262 40 04 11/ccas1@saintdenis.re
CCAS Ste-Suzanne/0262 98 06 06/ccasstesuzanne@wanadoo.fr
CCAS Ste-Marie/ 0262 90 20 22/ccas@ville-saintemarie.re

SECTEUR SUD

CCAS Entre Deux/0262 39 50 50/
ccas.mairie.entredeux@orange.fr
CCAS St Pierre/0262 25 31 16/ccas_st_pierre@yahoo.fr
CCAS Le Tampon/0262 57 86 28/ccas@mairie-tampon.fr
CCAS Petite Ile/0262 56 79 79/ccas@petite-ile.re
CCAS St Joseph/0262 93 17 30/ccas.stjoseph@wanadoo.fr
CCAS Les Avirons/0262 39 69 71/ccas@mairie-avirons.fr
CCAS St Louis/0262 44 44 92/accueil@ccas-stlouis.fr
CCAS Cilaos/0262 31 89 89/ccas@ville-cilaos.fr
CCAS Etang Salé/0262 91 45 66/ccas@letangsale.fr

SECTEUR EST

CCAS St Philippe/0262 37 00 17/ccas-age-stphilippe@laposte.fr
CCAS Ste Rose/0262 47 22 25/ccas.ste.rose.974@orange.fr
CCAS Plaine des Palmistes/0262 20 42 51/
mairie@ville-plainedespalmistes.fr
CCAS Bras Panon/0262 51 26 47/ccas@braspanon.re
CCAS St Benoit/ 0262 50 88 12/contact@ville-saint-benoit.fr
CCAS St André/0262 46 39 39/ccas@saint-andre.re
CCAS Salazie/0262 47 62 84/ccas.salazie974@wanadoo.fr

SECTEUR OUEST

CCAS Le Port/0262 55 10 80/ccas@ville-port.re
CCAS St Paul/0262 45 76 45/ccas@mairie-saintpaul.fr
CCAS La Possession/0262 71 10 90/ccas@ville-lapossession.fr
CCAS Trois Bassins/0262 24 80 03/mairie.3b@wanadoo.fr
CCAS St-Leu/0262 34 28 35/secretariat.ccas@mairie-stleu.fr

[retour Sommaire](#)

CGSS

Caisse Générale de Sécurité Sociale

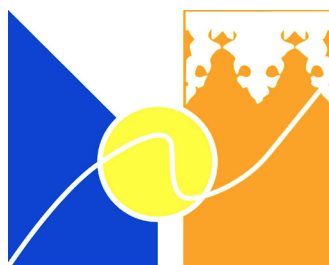
Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions :
 - mener une politique locale d'action sociale qui réponde aux besoins des personnes âgées en vue de permettre le maintien à domicile des retraités le mieux et le plus longtemps possible ou, à défaut, financer les établissements d'hébergement pour l'accueil des personnes âgées ne pouvant être maintenues à domicile.
- Public cible : les personnes retraitées socialement fragilisées :
 - du régime général à titre principal ;
 - âgées d'au moins 55 ans ;
 - relevant des GIR 5 et 6 ;
 - respectant les conditions de ressources définies dans le barème publié chaque année.
- Présentation de la structure : organisme de droit privé doté d'une mission de service public. Placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.
- Zone d'intervention : tout le département.
- Modalités de saisine :
 - dossier d'aide à l'habitat : demande à constituer auprès d'un prestataire conventionné : la SIDR ou la SHLMR (pour les locataires de ces 2 bailleurs) ;
 - kit prévention : aides techniques (petits équipements) pouvant être accordées lors de l'évaluation à domicile réalisée dans le cadre d'un PAP (Plan d'Actions Personnalisé). Aide versée sous la forme d'un forfait.
- Exemples de réalisations : aides à l'amélioration de l'habitat pour la remise en état du logement (réparation, installation d'eau courante, d'électricité, de sanitaires...)...



CGSS Réunion

Service Action Sanitaire et Sociale
C.G.S.S de la Réunion
4, Boulevard Doret
97 704 Saint-Denis Messag Cedex 9
Tél. : 0262 40 36 05

Web : <http://www.cgss.re>

[retour Sommaire](#)

CINOR

Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions : compétences partagées avec les communes.
Intervient en matière d'équilibre social de l'habitat sur :
 - le programme local de l'habitat
 - la politique du logement d'intérêt communautaire (notamment du logement social et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées).
- Public cible : les personnes défavorisées.
- Présentation de la structure : EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) créé en 1997.
Communauté d'Agglomération regroupant les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.
- Zone d'intervention : sur les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.
- Modalités de saisine : directe après consultation des services de la commune concernée.
- Exemples de réalisations :
 - suivi et animation du 2^e programme local de l'habitat et de l'observatoire de l'habitat ;
 - dispositif d'aides et mesures financières en faveur du logement social et foncier (1410 logements aidés, 3,4 M€ engagés entre 2010 et 2013) : financement du logement social pour les jeunes ménages ou à faible revenu (LLTS, LES), minoration foncière pour le logement aidé, subvention de 2 maisons-relais à Saint-Denis, de l'agence SOLEIL, aide financière à l'ingénierie insalubrité sur Sainte-Suzanne et Saint-Denis, aide sur l'assainissement non collectif dans l'amélioration de l'habitat, aide à la certification Habitat & Environnement DOM des logements sociaux ;
 - opération d'aménagement de la RHI Terrain Elisa à Sainte-Marie.



3, rue de la Solidarité
CS 61025
97495 Ste-Clotilde Cedex
Tél. : 0262 92 49 00
Fax : 0262 92 49 59

Web : www.cinor.fr

[retour Sommaire](#)

CIREST

Communauté Intercommunale Réunion Est

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - mettre le parc de logement à niveau : l'insalubrité est une priorité ;
 - avancer dans la réalisation de quartiers en améliorant le confort des logements ;
 - résoudre les problématiques de décohobitation et d'amélioration ;
 - optimiser et mutualiser les dispositifs et moyens existants à l'échelle intercommunale ;
 - conjuguer résorption de l'habitat insalubre et croissances urbaine et démographique.
- Public cible : tous les habitants des communes regroupées.
- Présentation de la structure : EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) créée en 1996 qui regroupe 6 communes de l'Est de La Réunion : Bras-Panon, Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose et Salazie.
- Zone d'intervention : les communes regroupées.
- Exemples de réalisations : élaboration d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), participation à l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du centre ville de Saint-Benoît qui aide à la réhabilitation des logements...



28, rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît
BP 124
97 470 Saint-Benoît

Tél : 0262 94 70 00

E-mail : com@cirest.fr

www.cirest.fr

[retour Sommaire](#)

CIVIS

Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions : équilibre social de l'habitat. Politique de la ville.
- Public cible : tous les habitants des communes regroupées.
- Présentation de la structure : établissement public créé le 24 juin 1997, transformé en Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2003 qui regroupe 5 communes du Sud : Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Etang-Salé, Petite-Île, Cilaos et Les Aviron.



29, route de l'Entre Deux
BP 370 Pierrefonds
97410 Saint-Pierre
Tél. : 0262 49 96 00
Fax : 0262 49 96 99

<http://www.civis.re>

[retour Sommaire](#)

Comité DAL

Droit Au Logement

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - unir et organiser les familles et les individus mal-logés ou concernés par le problème du logement, pour la défense du droit au logement décent pour tous ;
 - exiger l'arrêt des expulsions sans relogement ;
 - exiger un logement décent et adapté pour toutes les familles et personnes mal-logés ou sans-abris ;
 - faire de l'accompagnement social après avoir obtenu un logement en liaison avec d'autres associations caritatives.
- Public cible : toute personne ayant un problème pour trouver un logement.
- Présentation de la structure : association loi 1901 créée en 1990 sur Paris à l'initiative de familles mal-logées ou sans-logis et militants associatifs qui ont établi un campement durant quatre mois suite à une expulsion de deux immeubles squattés.
Elle existe à la Réunion depuis juin 2008 avec un agrément de la Fédération Nationale Droit Au Logement et un agrément renouvelable tous les 3 ans du Préfet de la Réunion.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Exemples de réalisations : accompagnement des demandeurs de logement dans leur démarches administratives, représentation devant la commission de médiation ou les juridictions, signalement aux autorités, visite de logements...



5, chemin Salmacis
97 419 La Possession
Tél. : 0692 01 99 39

Mairie annexe de la Grande Fontaine de Saint Paul :
mardi sur RDV.

Référent : M. SINIMALE

[retour Sommaire](#)

Compagnons bâtisseurs de la Réunion

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - prévenir les exclusions ;
 - améliorer le logement et le cadre de vie : mener des projets d'auto-réhabilitation accompagnée de logements, élaboration de diagnostics technique, social et juridique, suivis de chantier de remise en état du logement et accompagnement social des bénéficiaires ;
 - tendre vers une réappropriation et une volonté de valorisation de leur logement par les bénéficiaires de l'accompagnement technique et social ;
 - apporter une dynamisation et une autonomisation des bénéficiaires en permettant à chacun de reprendre confiance en eux et de respecter l'espace de chacun ;
 - favoriser l'entraide et la solidarité de voisinage ;
 - sensibiliser à l'économie d'énergie et à l'entretien du logement ;
 - favoriser le maintien dans le logement (notamment de personnes porteuses de handicap).
- Public cible : toute personne ciblée par les partenaires.
- Présentation de la structure : association.
- Zone d'intervention : dans les communes partenaires.
- Modalités de saisine : par le biais des travailleurs sociaux des communes partenaires.
- Exemples de réalisations : travaux d'assainissement et de rafraîchissement, isolation, infiltration d'eau, revêtement de sols, plomberie, sécurisation de l'électricité...



53, rue de la Clinique
97 490 SAINTE CLOTILDE
Tél. : 0262 28 36 99

cbreunion@compagnonsbattisseurs.org

<http://www.compagnonsbattisseurs.org>

[retour Sommaire](#)

DEAL Réunion

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



● Missions :

- en lien avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et sous l'autorité du Préfet, la DEAL, a pour mission de relayer la mise en œuvre de la politique prioritaire de l'État en matière de lutte contre l'habitat indigne auprès des collectivités, afin de favoriser l'émergence d'une culture commune et la réalisation d'actions collectives ;
- mise en œuvre des Plans Intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) et des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) ou Spontané (RHS) ;
- mise à jour de l'inventaire des zones d'habitat précaires et insalubres et coordination des différents observatoires locaux de l'habitat ;
- exécution des arrêtés d'insalubrité pris par le préfet en faisant réaliser des travaux d'office en cas de carence du propriétaire ;
- aide financière par le biais de l'ANAH et la LBU des propriétaires bailleurs et occupants à réaliser les travaux de sortie d'insalubrité (voir fiche ANAH/LBU).
- aide financière des opérateurs pour réaliser des logements sociaux permettant d'accueillir notamment des occupants en situation d'insalubrité dans les opérations RHI.

● Public cible : tout public.

● Présentation de la structure : sous l'autorité du préfet, la DEAL a pour mission de mettre en œuvre localement des politiques de l'Etat notamment dans le domaine de l'habitat.

● Zone d'intervention : toute l'île.

● Modalités de saisine : directe.

● Exemples de réalisations : financement de 53 opérations de RHI sur le territoire de la Réunion, accompagnement des maîtres d'ouvrage dans l'élaboration des cahiers des charges PILHI (Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne), le choix des équipes, prestataires... Participation aux comités techniques et comités de pilotage des PILHI/PCRI (Plan Communal de Résorption de l'Habitat Insalubre), pilotage de l'observatoire de l'habitat indigne et animation du comité technique «actions incitatives et aménagement» du PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne), participation au PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) sur le volet Habitat Indigne, réalisation de travaux d'office dits d'urgence «électricité» sur Saint-Louis, Saint-Denis.



2, rue Juliette Dodu
97 706 St Denis Messag cedex 9

Tél. : 0262 40 26 26

Fax : 0262 40 27 27

Email : deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

[retour Sommaire](#)

Département de la Réunion

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - mettre en œuvre localement une politique d'amélioration de l'habitat à destination des ménages défavorisés ;
 - aider à la résorption de l'habitat indigne ;
 - mettre en œuvre avec l'Etat le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.
- Public cible : tout public avec en priorité les personnes âgées et handicapées.
Présentation de la structure : collectivité territoriale administrée par le Conseil Général.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Modalités de saisine : directe auprès de la Direction de l'Habitat , des GUT ou par l'intermédiaire d'un opérateur agréé.
- Exemples de réalisations : copilotage avec l'Etat du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées). Actionnaire de la Société Publique Avenir Réunion (SPLAR). Participation aux OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) du Port, de Trois Bassins et de Saint Benoît. Aides à l'amélioration de l'habitat diffus.



2, rue de la Source - 97488 Saint Denis Cedex
Tél. : 0262 90 30 30
Fax : 0262 90 39 99

Site internet : <http://www.cg974.fr>

[retour Sommaire](#)

DJSCS de la Réunion

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions :
 - lutter contre les exclusions sociales et protéger les personnes vulnérables en permettant à chaque personne de disposer d'un logement décent et indépendant ou à un hébergement garanti par l'Etat ;
 - réduire le risque de sans-abris et mettre en œuvre un accompagnement adapté ;
 - agir en vue de prévenir les expulsions locatives ;
 - simplifier l'organisation des propositions de relogement ou à défaut d'hébergement par le biais de la commission DALO (Droit Au Logement Opposable) ;
 - gérer l'attribution du contingent préfectoral en faveur des personnes rencontrant les difficultés les plus importantes.

- Public cible : toute personne.

Présentation de la structure : direction de l'administration territoriale de l'Etat placée sous l'autorité du Préfet créée le 1^{er} janvier 2011.

- Zone d'intervention : tout le département.
- Modalités de saisine : directe ou par le biais des services sociaux (pour le contingent préfectoral).
- Exemples de réalisations : relogement ou hébergement de personnes n'ayant pas reçu de proposition adaptée à leur demande de logement social dans un délai anormalement long, dépourvues de logement, menacées d'expulsion de leur domicile sans relogement, hébergées de façon continue depuis plus de six mois ou logées dans un logement de transition depuis plus de 18 mois, logées dans des locaux impropres à l'habitat, insalubres ou dangereux, logées dans des locaux sur-occupés ou non décents, s'il y a au moins une personne mineure ou handicapée...



Pôle prévention et lutte contre les exclusions
14, allée des Saphirs
97 487 Saint Denis Cedex
Tél. : 02 62 20 96 40
Fax : 02 62 20 96 41
Secrétariat du pôle : Véronique SAUVAGE
Tél. : 02 62 93 95 71

[djcs974-exclusion@drjscs.gouv.fr](mailto:djscs974-exclusion@drjscs.gouv.fr)

Web : <http://www.reunion.drjscs.gouv.fr>

[retour Sommaire](#)

EIB

Entreprise d'Insertion par le Bâtiment

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions :
 - lutter contre les exclusions en resocialisant les personnes en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle, en leur faisant découvrir une dimension de citoyens responsables via leur «savoir être» et «savoir faire» par un renvoi permanent au binôme «droits / devoirs» ;
 - utiliser le bâtiment comme vecteur d'insertion de personnes en difficultés (titulaires du RSA, chômeurs de longue durée...) ;
 - favoriser une collaboration intergénérationnelle entre les apprentis, apportant leur savoir sur l'évolution des normes et les artisans expérimentés au chômage, partageant leur savoir faire et leurs techniques.
- Public cible : les personnes en difficulté.
- Présentation de la structure : SARL créée en 2009.
- Zone d'intervention : l'Ouest et le Sud de l'île.
- Modalités de saisine : par le biais des partenaires (MDPH, bailleurs sociaux, Conseil Général...).
- Exemples de réalisations : travaux couverts par la garantie décennale dans le cadre de chantiers confiés par le Conseil Général, les bailleurs sociaux, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou encore l'ANRU (quartiers faisant l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) du Port et de la Ravine Blanche à Saint Pierre...

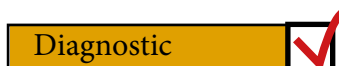
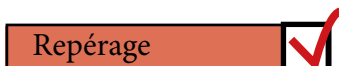
EIB

64, chemin des Cactus
97 426 Trois Bassins
Tél. : 06 92 60 06 34

Email : eib974@orange.fr

[retour Sommaire](#)

Cet organisme intervient dans le :



- Missions :
 - soutenir et financer des projets d'auto-réhabilitation et de rénovation des logements en permettant à des ménages défavorisés d'être acteurs dans leur projet ;
 - accueillir, orienter et héberger des personnes sans domicile fixe et/ou en grande précarité, tout en priorisant l'accès à un « vrai » logement ;
 - encourager, accompagner et financer le secteur associatif dans la mise en œuvre d'actions innovantes orientées vers les plus exclus (jeunes et personnes isolées) ;
 - sensibiliser au mal logement et interpeller les pouvoirs publics.
- Public cible : toute personne en situation de difficulté pour accéder à un logement digne et adapté, en particulier les occupants précaires ou logeant dans un habitat informel.
- Présentation de la structure : agence régionale de la Fondation Abbé Pierre, reconnue d'utilité publique.
- Zone d'intervention : toute l'île avec une priorité sur les zones où existe un PCLHI ou un PILHI, voire toute autre forme structurée de lutte contre l'habitat indigne.
- Modalités de saisine : par le biais d'un travailleur social, d'un CCAS, d'associations partenaires.
- Exemples de réalisations :

2012-2013 : financement d'une action d'amélioration légère de l'habitat menée en partenariat avec la CAF sur les communes de Saint-Denis, Saint-André, Salazie, Saint-Pierre et Saint-Paul en faveur de plus de 130 ménages non pris en compte par le droit commun (occupation sans titre, etc.) ou exclus de fait des dispositifs classiques. Egalement, une expérimentation pour aider une douzaine de ménages du cirque de Mafate à améliorer leurs conditions de logement et une réflexion en cours sur l'auto-construction.

Participation aux PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) et au PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne).



Fondation Abbé Pierre
Agence régionale de La Réunion
51, rue de la Clinique
97490 Saint-Denis
Tél. : 02 62 40 99 71
Fax : 02 62 40 99 80

Boutique Solidarité de Saint-Denis
100, rue Général de Gaulle, 97400 Saint Denis
Tél. : 02 62 20 12 18

Relais de Bellepierre
25, allée des Emeraudes, 97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 41 49 50

PACT Réunion

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement

- Missions :
 - assistance administrative et financière, assistance technique et de maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage d'insertion, accompagnement social.
- Public cible : ménages sociaux, copropriétés, maîtres d'ouvrage publics.
- Présentation de la structure : association loi 1901 créée en 1979.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Exemples de réalisations : opérations de résorption de l'habitat insalubre chemin Summer, Fond Génèrese, RHI Bouillon.



PACT Réunion 95 B rue des Deux canons
C.S. 21066, 97495 Sainte Clotilde Cedex
Tél. : 0262 28 76 17
Fax. : 0262 29 02 65

Site internet : <http://www.pact-reunion.com>

E-mail : pact.reunion@wanadoo.fr

[retour Sommaire](#)

Préfecture de la Réunion

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - lutter contre l'habitat indigne, priorité nationale ;
 - exercer le pouvoir de police spéciale en matière sanitaire et notamment d'insalubrité sur tout le territoire ;
 - renforcer l'action territoriale et créer des liens étroits entre les différents acteurs de la LHI par le biais du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), Plan National Santé Environnement (PNSE), plan de cohésion sociale et le plan de lutte contre les marchands de sommeil ;
 - mener une politique locale de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).
- Public cible : toute personne.
- Présentation de la structure : le représentant de l'Etat dans le département, délégué du gouvernement qui assure la direction des services de l'Etat dans le département.
- Zone d'intervention : tout le département.
- Modalités de saisine : par le biais des services de l'Etat et de l'ARS OI.
- Exemples de réalisations : prises d'arrêtés d'insalubrité rémédiable, irrémédiable, mise en demeure du propriétaire concerné, exécution d'office des travaux de remise en état du logement insalubre, relogement, hébergement...



4 place de la Préfecture
97400 Saint Denis
Tél. : 0262 40 77 77
Fax : 0262 41 73 74

Web: <http://www.reunion.pref.gouv.fr>

[retour Sommaire](#)

SICA Habitat Rural

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions :
 - étude et aménagement des quartiers (diagnostic du bâti et proposition d'intervention, accompagnement social) ;
 - ingénierie financière (montage de dossiers financiers pour le compte de ses clients : mobilisation des aides amélioration (État, Conseil Général...) gestion des fonds) ;
 - maîtrise d'œuvre (conception et constitution du dossier de permis de construire, consultation des entreprises et suivi des travaux) ;
 - diagnostic habitat pour le compte des collectivités locales ;
 - études de faisabilité préalables à la mise en place de procédure d'aménagement de type RHI, ZAC, OPAH.
- Public cible : ménages sociaux, maîtres d'ouvrage publics/privés
- Présentation de la structure : Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole créée le 12 novembre 1981.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Exemples de réalisations : prix pour le montage et la conduite d'opérations au Prisme d'Or national de l'amélioration de l'habitat «Opération Passerelle» à Langevin - Saint Joseph, RHI St-François, RHI Say Piscine, projets privés, PTZ...



41, rue de la Pépinière
Lot n°9
Immeuble Altea – ZAE La Mare - BP 21
97438 Sainte Marie
N° de téléphone pour les 2 sites : 0262 30 86 60
Fax : 0262 30 21 08

Agence Sud :
rue Auguste Babet
3 Impasse Joseph Daniel - 97410 Saint Pierre
Fax : 0262 25 49 72

E-mail : sicahr@sica.re

Site internet : <http://www.sica-habitat-reunion.fr/>

[retour Sommaire](#)

SIAO

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Cet organisme intervient dans le :

Repérage

Diagnostic

Traitement



- Missions :
 - simplifier et rendre plus transparente et équitable les modalités de saisine et d'accueil dans le dispositif de l'hébergement et favoriser dès que possible l'accès au logement ;
 - réguler les orientations ;
 - coordonner les acteurs locaux du logement et de l'hébergement ;
 - contribuer à l'observation sociale départementale.
- Public cible : toutes les personnes majeures avec ou sans enfant sans abris ou risquant de l'être.
- Présentation de la structure : organisme multipartenarial créé le 05 janvier 2012, géré par le groupement de coopération social et médico-social LAMP OI.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Modalités de saisine : directe ou par l'intermédiaire de travailleurs sociaux.

Le SIAO n'intervient pas en première intention dans la lutte contre l'habitat dégradé puisque sa mission principale est l'hébergement de personnes nécessitant un accompagnement social.

Il peut éventuellement intervenir dans le repérage d'une situation d'habitat dégradé lorsqu'un accompagnement et un hébergement sont rendus nécessaire par la situation.

Un volet logement est en cours d'élaboration au sein du SIAO.



Tél. : 0262 97 49 00

Fax : 0262 47 32 23

E-mail : sec.siao974@orange.fr

Web : www.siao.re

[retour Sommaire](#)

SPLAR

Société Publique Locale Avenir Réunion

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions : ingénierie sociale, administrative et financière dans le cadre du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat du Conseil Général en faveur des ménages réunionnais, se déclinant par :
 - l'accueil des ménages ;
 - l'instruction des demandes d'aide ;
 - l'assistance administrative et financière ;
 - l'assistance technique ;
 - l'instruction des demandes d'agrément d'entreprises.
- Public cible : les publics fragiles et défavorisés que sont :
 - les personnes âgées et handicapées ;
 - les personnes en danger ;
 - les personnes en situation de sur-occupation ;
 - les familles d'accueil ;
 - les assistantes maternelles et familiales.
- Présentation de la structure : entreprise publique locale créée le 02.05.2012 à l'initiative du Conseil Général de la Réunion, la SPL Avenir Réunion est composée de deux cellules opérationnelles, dont la Cellule Habitat dédiée à la réalisation de la mission d'amélioration de l'habitat pour le compte du Conseil Général.
- Zone d'intervention : toute l'île.
- Modalités de saisine : par l'intermédiaire de la Direction de l'Habitat du Conseil Général.
- Exemples de réalisations : 569 ménages ont bénéficié de travaux d'amélioration de l'habitat sur l'année 2013, notamment des travaux de réalisation de rampes d'accès, de réaménagements de sanitaires adaptés pour personnes âgées et handicapées ainsi que de remises aux normes des installations électriques.



12, rue de Nice
97400 Saint-Denis
Tél. : 0262 97 58 58
Fax : 0262 37 32 96

Web : www.splar.re

E-mail : contact@splar.re

[retour Sommaire](#)

TCO

Territoire de la Côte Ouest

Cet organisme intervient dans le :

Repérage



Diagnostic



Traitement



- Missions : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville.
Le TCO a adopté le 21 mars 2005 son Programme Local de l'Habitat (PLH). Il est mis en œuvre au travers d'un programme d'actions.
Ce programme d'actions comprend :
 - une action foncière pour mobiliser des terrains destinés à accueillir de nouvelles opérations aidées et de lutter contre l'insalubrité ;
 - des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat, en opérations groupées hors RHI (OPAH, IGAH...) en particulier dans les secteurs des centres villes ou des Hauts.
- Public cible : tous les habitants des communes regroupées.
- Présentation de la structure : communauté d'agglomération française créée en 2001 qui regroupe 5 communes de l'Ouest de La Réunion : La Possession, Le Port, Saint Leu, Saint Paul et Trois Bassins.
- Zone d'intervention : les communes regroupées.



1, rue Eliard Laude
BP 49
97822 Le Port Cedex
Tél. : 0262 32 12 12
Fax : 0262 32 22 22

<http://www.tco.re>

[retour Sommaire](#)